

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Nicolas BOUCHER, Laurent VOISIN, Gérard LANDAIS.

Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Florence CHAVENEAU, Laurence COLLIGNON-THOMAS, Sylvie LAME, Maria GUERRA.

Etait absente : Mme Bénédicte LAURENT

Mme Sylvie LAME a été élue secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

DCM 37-2015- Exercice du droit de préemption

M. le maire rappelle que suite à l'instauration du droit de préemption urbain dans les zones urbanisées et à urbaniser, tout bien immobilier préemptable mis en vente dans ces zones doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner auprès de la mairie qui dispose de deux mois à compter de sa réception pour faire connaître sa réponse.

- la déclaration portant le n°37 120 15 0007 a été reçue le 4 mai 2015 concernant un bien cadastré section A 1770-1771-1772- 1638- 562. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles concernés.

DCM 38-2015-Demande de subvention du Centre de Loisirs ARC-EN-CIEL

M. le maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 34-2015 du 6 mai 2015. Il explique que des enfants d'INGRANDES fréquentent cette structure depuis septembre 2014, le mercredi après-midi après les TAP (temps d'activités périscolaires). La communauté de communes du Pays de Bourgueil proposait le centre de loisirs de CONTINVOIR à 18 km alors que ST MICHEL SUR LOIRE est à seulement 7 km, et beaucoup plus pratique pour les parents. Pour cette période, le centre de loisirs ARC-EN-CIEL sollicite une subvention de 383 €.

Après étude, il s'avère que le centre de loisirs ARC-EN-CIEL compte des enfants qui ne sont pas scolarisés au sein du RPI INGRANDES ST PATRICE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, décide de verser 63 € au centre de loisirs ARC-EN-CIEL.

Questions diverses

*Voiture électrique : le dossier de demande d'aide au titre de l'enveloppe parlementaire a été remis à Mme la sénatrice.

*Chaudière du stade : la commission -bâtiments- doit choisir un devis. Le Conseil Municipal validera la décision et déposera une demande d'aide au titre de l'enveloppe parlementaire.

*Compteur électrique église : une demande de modification de contrat est en cours. Dossier réglé fin juin.

*Plantation : Des fleurs ont été volées dans les massifs sur la place de l'église.

Tour de table

Viviane PAVAN

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes des travaux de voirie doit se réunir prochainement.

Les travaux à la buvette de l'étang sont terminés.

Paul PENET

Point d'apport volontaire : il signale que les containers à plastique sont toujours pleins.

Sylvie LAME

Le panneau « STOP » rue de la Galéchère n'a toujours pas été déposé.

Elle sollicite des informations concernant le secrétariat de mairie :

- Horaires d'ouverture en période estivale (pas de changement)
- Ouverture du samedi matin (attente réponse du Centre de Gestion d'Indre et Loire)

Nicolas ROLLAND

Il demande les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal.

Elles sont fixées comme suit : 2 juillet, 3 septembre, 8 octobre, 5 novembre et 3 décembre.

Laurent VOISIN

Il demande que le caniveau de la rue des Varennes soit nettoyé.

Il signale qu'une entreprise avec tracteur John DEERE a pris de l'eau à la borne verte près du cimetière sans que la mairie en soit informée.

Il demande où en est le déplacement du panneau d'agglomération coté Nord. Affaire en cours.

Le Maire,
J. DUFRESNE